

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE JARZE VILLAGES DU 24 janvier 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre du mois de janvier à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs BEAUDOIN J.P, HEUVELINE, JOUSSAUME, LEGRAND, BERARDI, PRAIZELIN, GOURDON, COURCELLE, CHAPON, BELLARD, CULLERIER, EDIN, JOBERT, GERFAULT, LUCIEN, LINARD, ORIEUX, MAUXION.

Absents excusés : Mme LENOGUE Patricia
Mr GUILLEUX Michel
Mr LE MARREC Thierry donne pouvoir à Mr BERARDI Marc
Mme DESPLATS Raphaëlle

Absents : Mme LOISON Katy
Mr CONGNARD André
Mr TUFFIER Jérôme
Mme BEAUDOIN Pauline

Convocation : 18/01/2022

Affichage : 27/01/2022

Secrétaire de séance : PRAIZELIN Alexandra

Observations sur le dernier compte-rendu : Néant

1 – TEMPS D’ECHANGE AVEC LES ELUS DE LA CCALS DE 18H30 A 20H30

Arrivées de Mmes CULLERIER, ORIEUX et LINARD à 20h30.

2 – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DETR ET DE LA DSIL 2022

Madame le Maire propose pour le dossier d’extension du restaurant scolaire et de la restructuration de la mairie :

- de valider le montant des travaux et les honoraires ci-dessous

- de solliciter des subventions auprès l’Etat

↳ dans le cadre de la Dotation d’Equipement des Territoires Ruraux à hauteur de 35 %,

↳ dans le cadre de la Dotation de Soutien à l’Investissement Local,

pour la construction publique, la rénovation thermique et transition énergétique

MONTANT ESTIMATIF DES TRAVAUX :

N° Lots	Lots	Montant HT zone rénovation	Montant HT extension	Total par corps d'état
1	DESAMIANTAGE (provision)	40 000,00 €		40 000,00 €
2	VRD	40 000,00 €		40 000,00 €
	DEMOLITIONS - GROS ŒUVRE - RAVALEMENT	252 000,00 €	35 000,00 €	287 000,00 €
3	CHARPENTE OSSATURE BOIS ET BARDAGE	- €	38 000,00 €	38 000,00 €
4	COUVERTURE	42 500,00 €	28 000,00 €	70 500,00 €
5	MENUISERIES EXTERIEURES	21 500,00 €	16 000,00 €	37 500,00 €
6	MENUISERIES INTERIEURES	59 000,00 €	1 000,00 €	60 000,00 €
7	CLOISONS SECHES - ISOLATIONS	43 500,00 €	10 000,00 €	53 500,00 €
8	FAUX PLAFONDS (compris plafond dans salles à manger)	28 500,00 €	5 000,00 €	33 500,00 €
9	CHAPE - CARRELAGE - FAIENCE	10 500,00 €	5 000,00 €	15 500,00 €
10	PEINTURE - SOLS SOUPLES	48 000,00 €	9 000,00 €	57 000,00 €
11	ELECTRICITE - COURANTS FAIBLES	58 000,00 €	11 500,00 €	69 500,00 €
12	PLOMBERIE - CHAUFFAGE GAZ - VENTILATION	66 500,00 €	19 500,00 €	86 000,00 €
Montant HT estimatif des travaux :		710 000,00 €	178 000,00 €	888 000,00 €
TVA 20% :		142 000,00 €	35 600,00 €	177 600,00 €
Montant TTC estimatif des travaux :		852 000,00 €	213 600,00 €	1 065 600,00 €
		m ² :	239,92	96,37
		à titre indicatif : Ratio ht/m ² hors VRD et désamiantage :	2 625,88 €	1 847,05 €
Estimation réalisée avec un taux de tolérance de + ou - 7% (article 9.1 CCAP)				

PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES :	
Dépose des deux souches existantes sur toiture de la mairie	3 500,00 €
Changement du reste des fenêtres dans salle du conseil et espace de convivialité	8 000,00 €
Plus value pour chaufferie bois en remplacement du chauffage gaz	26 500,00 €
Incidence génie civil pour modification du local attenant à la chaufferie	5 000,00 €
Total HT :	31 500,00 €
Plus value chaufferie pour PAC Air/Eau bois en remplacement du chauffage gaz	40 000,00 €
Incidence génie civil pour réalisation d'une dalle béton de clostra en bois pour installation de la PAC	8 000,00 €
Total HT :	48 000,00 €
Plus value chaufferie pour PAC géothermie en remplacement du chauffage gaz	108 000,00 €
Total HT :	108 000,00 €
Option climatisation du local informatique au R+2	4 800,00 €

Montant des honoraires environ 150 000 € HT comprenant :

- l'assurance Dommages Ouvrages
- le Contrôle Technique par organisme agréé
- le Coordinateur "Sécurité et Santé"
- les frais de géomètre
- l'étude de sol par un bureau géotechnique
- les diagnostics obligatoires avant travaux
- les taxes diverses

Montant des équipements mobiliers et informatiques 75 000 € HT.

Décision du Conseil Municipal : A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord.

3 – VENTE D'UNE PARCELLE SECTION 025B N°303 SUR LA COMMUNE DELEGUEE DE BEAUVAU

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, avoir reçu par courrier le 3 janvier 2022, une proposition de Mme DESPLATS Raphaëlle qui souhaite acquérir pour 200 € (hors frais notariés et autres

frais à sa charge) la parcelle n°303 – 025B02 située sur la commune déléguée de Beauvau, d'une superficie de 1735m².

Madame le Maire propose d'accepter cette proposition avec une réserve sur l'ancienne utilisation du terrain (dépôt de déchets) notifiée dans l'acte.

Décision du Conseil Municipal : Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

4 – ZAC BELLEVUE/LES ARGOULTS : PRIX DES ILOTS A ET B (LOGEMENTS SOCIAUX)

➤ Vente ALTER CITES à MAINE ET LOIRE HABITAT / Ilôt A

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une promesse de vente synallagmatique a été signée le 6 janvier 2022 entre ALTER Cités et Maine et Loire Habitat portant sur la cession d'un terrain cadastré n° D828, d'une surface de 1 569 m², formant l'îlot A de la ZAC Bellevue Les Argoults, sur la commune déléguée de Jarzé.

Maine et Loire Habitat y réalisera 4 logements locatifs sociaux pour une surface maximale autorisée de 900 m².

Conformément aux dispositions de la convention de concession d'aménagement qui lie la commune de Jarzé Villages et ALTER Cités, la commune doit confirmer son accord sur le montant de cette vente, celui-ci ayant une répercussion sur le bilan financier du projet et donc du CRAC, à savoir :

- Prix au m² / HT 4 logements à 7 500 €
- Prix de la vente HT..... 30 000 €
- TVA 10 % 3 000 €
- Prix de vente TTC..... 33 000 €

Décision du Conseil Municipal : Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord.

➤ Vente ALTER CITES à MAINE ET LOIRE HABITAT / Ilôt B

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une promesse de vente synallagmatique a été signée le 6 janvier 2022 entre ALTER Cités et Maine et Loire Habitat portant sur la cession d'un terrain cadastré n° D829, d'une surface de 757 m², formant l'îlot B de la ZAC Bellevue Les Argoults, sur la commune déléguée de Jarzé.

Maine et Loire Habitat y réalisera 6 logements locatifs sociaux pour une surface maximale autorisée de 650 m².

Conformément aux dispositions de la convention de concession d'aménagement qui lie la commune de Jarzé Villages et ALTER Cités, la commune doit confirmer son accord sur le montant de cette vente, celui-ci ayant une répercussion sur le bilan financier du projet et donc du CRAC, à savoir :

- Prix au m² / HT 6 logements à 7 500 €
- Prix de la vente HT..... 45 000 €
- TVA 10 % 4 400 €
- Prix de vente TTC..... 49 500 €

Décision du Conseil Municipal : Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord.

5 – FINANCES : OUVERTURE DE CREDITS

➤ Ouverture de crédit sur le budget communal 2022

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de l’autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement jusqu’à l’adoption du prochain budget dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l’exercice précédent, soit :

COMPTE	Opération
2132 – Immeuble de rapport	non affecté
2151 – Réseaux de voirie	131 - Voirie
2152 – Installation de voirie	131 - Voirie
21318 – Autres bâtiments publics	146 – Bâtiments communaux-Mairies
2188 –Autres immobilisations corporelles	146 – Autres immobilisations corporelles
2151 – Réseaux de voirie	164 - Aménagement centre bourg

Décision du Conseil Municipal : Accord du Conseil Municipal à l’unanimité.

6 – INFORMATIONS DIVERSES

❖ Création d’adresse

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur tout le département et l’obligation faite aux communes de plus de 2000 habitants de réaliser un plan d’adressage, il devient nécessaire que chaque habitation dispose d’un numéro et d’un nom de voie unique pour permettre l’accès aux offres internet en très haut débit, améliorer l’acheminement postal, les livraisons, l’intervention des services de secours et la géolocalisation.

- Création d’adresse sur la commune déléguée de Jarzé :

► Rue de Bel Air :

N°3 B / Parcelle N°AB 482 / Le Bourg / MARTIAL Rémy

Décision du Conseil Municipal : A l’unanimité, le Conseil Municipal donne son accord.

❖ **Travaux d'aménagement du cimetière de Jarzé :**

- Nettoyage et réfection des tombes des 9 soldats morts pour la France (1^{ère} guerre mondiale)
- Elagage et rognage des cyprès par l'entreprise VOUHE pour un coût de 2 880 € TTC et réalisation d'un aménagement paysager

❖ **Enfance :** Renouvellement du PEDT et présentation d'un projet de micro-forêt

❖ **Déménagement de la mairie de Jarzé pendant les travaux**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'organisation prévue pendant la durée des travaux de la mairie de Jarzé :

- transfert du service administratif de Jarzé Villages à la Mairie déléguée de Beauvau
- cérémonies de mariage célébrées à la mairie de Lué-en-Baugeois
- maintien des permanences des communes déléguées de Chaumont d'Anjou et Lué-en-Baugeois les vendredis matins
- mise en place de 2 permanences à Jarzé, dans la salle annexe de l'Espace Culturel (sans doute lundi et mercredi) sous réserve que la Lyre jarzéenne confirme sa disponibilité.

❖ **Dates à retenir en 2022**

- *Réunions du Conseil Municipal* : 14 février – 14 mars – 4 avril – 9 mai - 20 juin - 18 ou 25 juillet - 12 septembre – 10 octobre – 14 novembre – 12 décembre
 - *Commissions finances à 18h30* :
 - 8 février : CA 2021
 - 28 février : DOB 2022
 - 29 mars : BP 2022
 - *Elections présidentielles* :
 - 1^{er} tour : dimanche 10 avril 2022
 - 2^{ème} tour : dimanche 24 avril 2022
 - *Elections législatives*
 - 1^{er} tour : dimanche 12 juin 2022
 - 2^{ème} tour : dimanche 19 juin 2022
- ❖ Retour des idées de noms de rues pour la ZAC des Argoults

Prochaine réunion du Conseil Municipal le 14 février 2022 à 20h30